

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

Le 28 novembre 2022 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Mme Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME ROHEL, MME BASQUE, MME MEYER, MME NEOLIER, M. BIDOUBE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME BAHOUAGNE, qui a donné procuration à Mme NEOLIER
M. ROBERT qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL
MME LANNELUC, qui a donné procuration à M BIDOUBE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME RASCAR.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 21 novembre 2022

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 décembre 2022

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N° 115- OBJET : Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente,

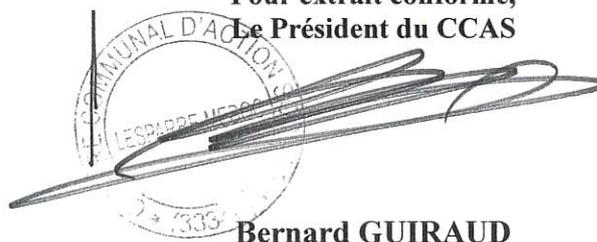
**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL D’ADMINISTRATION ADOPTE A L’UNANIMITE**

↳ Le PV de la séance du 4 octobre 2022.

↳ Le PV est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

A Lesparre-Médoc, le 29 novembre 2022

**Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS**



Bernard GUIRAUD